

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 13 juin 2016, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
Marc Fontaine	siège 6

Absences motivées

Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5

Vacant	siège 3
--------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

**Résolution 2016-06-101**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en changeant le point 8 par Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution et de la contribution du Québec et en laissant le point 20 «Varia» ouvert.

- 1. Ouverture de la séance par le Maire;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux du 9 et 24 mai 2016;**
- 4. Période de questions réservée au public;**
- 5. Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
- 6. CDSM;**
- 7. Renouvellement du règlement d'emprunt 286-2002;**
- 8. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution et de la contribution du Québec;**
- 9. Prolongement des égouts;**
- 10. Avis de motion afin de modifier le règlement 373-2011;**

11. Vérificateur;
12. Congrès FQM;
13. Boîte de partage :
  - 13.1 Concours
  - 13.2 Envoi collectif
14. Gratuité de la salle de l'Âge d'Or :
  - 14.1 Comité funéraires
  - 14.2 Activité de la bibliothèque le 26 juin 2016 (robotique);
15. Bibliothèque : Entente avec la MRC de Coaticook et les partenaires sur la gestion des Fonds liés à l'Entente de développement culturelle avec le ministère de la Culture et des Communications;
16. Entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés;
17. État comparatif des revenus et des dépenses au 30 avril 2016;
18. Paiement des comptes :
  - 18.1 Comptes payés
  - 18.2 Comptes à payer
19. Bordereau de correspondance;
20. Rapports :
  - 20.1 Maire
  - 20.2 Conseillers
  - 20.3 Directrice générale
21. Varia;
22. Évaluation de la rencontre;
23. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 24 MAI 2016**

#### **Résolution 2016-06-102**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 9 mai 2016 en corrigeant le mois des points 3 et 5.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **Résolution 2016-06-103**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Un citoyen est présent afin d'obtenir des renseignements sur la possibilité de faire un gîte.

## 5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

## 6. CDSM

### 6.1 Halte Routière

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo va de l'avant avec le projet d'halte routière sur le terrain situé au 244, route 253 Sud;

**ATTENDU QUE** la halte routière offrira une borne électrique, une borne touristique, un support à vélos ainsi que des toilettes publiques;

#### **Résolution 2016-06-104**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QUE** le Conseil municipal accepte de participer au projet d'halte routière pour un montant de 40 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 6.2 Prolongement du Sentier pédestre

**ATTENDU QU'** un premier tronçon du sentier pédestre a été réalisé en 2015 avec succès;

**ATTENDU QUE** les usagers de ce sentier réclament une prolongation du sentier;

**ATTENDU QUE** la possibilité de prolongation vers le cimetière paroissial et vers le nouveau secteur résidentiel contribuerait à allonger ce sentier;

**ATTENDU QUE** le prolongement de cette infrastructure serait admissible au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

#### **Résolution 2016-06-105**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo dépose une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) afin de procéder à la prolongation du sentier pédestre;

**QUE** la municipalité de Saint-Malo mandate Micheline Robert, agente de développement de la Corporation de développement de Saint-Malo afin de déposer la demande au PIC150 au nom de la municipalité.

**QUE** le projet doit être réalisé à l'automne 2016 ou au plus tard en décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 6.3 Borne électrique de type commercial

**ATTENDU QUE** monsieur Gaétan Fauteux de TechnoVe inc. a remis une proposition d'installation d'une borne de 240 Vac de type commercial avec un lecteur à puce près du sentier des aînés à Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** les détails du projet de station de recharge 240V à la municipalité de Saint-Malo sont mentionnés dans la proposition du 23 mai 2013 soumise par monsieur Gaétan Fauteux;

**ATTENDU QUE** le conseil désire encourager les entrepreneurs de Saint-Malo et que le projet de monsieur Fauteux en est un bon pour l'environnement et pour la Municipalité;

#### **Résolution 2016-06-106**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Malo accepte la proposition de monsieur Gaétan Fauteux de TechnoVe inc. pour le projet de Station de Recharge 240V au montant total de 3 000 \$ taxes non incluses et dont les détails de la description sont élaborés sur la proposition :

1. Borne de recharge de 240Vac commercial;
2. Piédestal pour la borne;
3. Forme et béton pour une base de béton armé 5 pi pour le piédestal incluant les ancrages et un conduit électrique;
4. Panneau d'affichage en aluminium;
5. Supervision des travaux;
6. L'entretien et le support (no tél.) pour une période de cinq ans sont inclus.

**QUE** la municipalité de Saint-Malo paie l'installation électrique réalisée par Les Installations Électriques R. Théberge inc. au montant de 1 085 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 7. **RENOUVELLEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 373-2011**

#### **Résolution 2016-06-107**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine

**et résolu unanimement :**

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque Nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du 21 juin 2016 au montant de 392 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 286-2002. Ce billet est émis au prix de **98,05600** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

34 800 \$	1,60000 %	21 juin 2017
35 800 \$	1,70000 %	21 juin 2018
36 700 \$	1,80000 %	21 juin 2019
37 700 \$	1,90000 %	21 juin 2020
247 900 \$	2,00000 %	21 juin 2021

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

**ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 13 JUIN 2016**

**VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 13 JUIN 2016**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution 2016-06-108**

**ATTENDU QUE** conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Malo souhaite emprunter par billet un montant total de 392 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
286-2002	392 900 \$

**ATTENDU QU'** à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

**Il est proposé par** la conseillère Christine Riendeau,  
**appuyé par** le conseiller Marc Fontaine

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 392 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 286-2002 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 21 juin 2016;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>34 800 \$</b>
<b>2018</b>	<b>35 800 \$</b>
<b>2019</b>	<b>36 700 \$</b>
<b>2020</b>	<b>37 700 \$</b>

<b>2021</b>	<b>38 600 \$(à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>209 300 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint-Malo émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 juin 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 286-2002, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Résolution 2016-06-109**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**il est résolu que :**

- la municipalité de Saint-Malo s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 -2018;
- les travaux seront réalisés selon les priorités suivantes :
  - 1 250 000 \$ pour le prolongement des égouts en 2016;
  - 2 9 500 \$ pour réaliser le plan d'intervention en 2016;
  - 20 000 \$ pour de l'inspection télévisé en 2018;
  - 4 259 256 \$ pour la voirie locale en 2016-2017-2018-2019.
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 13 776 \$ par année civile pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. PROLONGEMENT DES ÉGOUTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Malo veut faire un prolongement de service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme EXP a remis le devis et les plans du prolongement du service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud;

**Résolution 2016-06-110**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**QUE** le Conseil municipal accepte le devis et les plans du prolongement du service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud qui sont proposés par la firme EXP.

**QUE** l'appel d'offres pour les travaux de prolongement du service d'égout sanitaire à Saint-Malo sera publié dans Le Progrès et dans le SEAO.

**QU'**une demande de permis sera présentée au ministère des Transports afin d'effectuer les travaux du prolongement de service d'égout sanitaire touchant la route 253 Sud lui appartenant.

**QUE** la municipalité de Saint-Malo a obtenu le certificat d'autorisation des travaux du MDDELCC;

**QUE** le Conseil municipal confirme son engagement à soumettre, lorsque les travaux seront achevés, au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEP) une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux selon l'autorisation accordée.

**QU'**une promesse de servitude de passages a été signée avec les propriétaires touchées par le raccordement au service d'égout sanitaire en bordure de la route 253 Sud à Saint-Malo.

**QU'**une demande sera déposée au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 373-2011**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

**11. VÉRIFICATEUR**

**ATTENDU QUE'** des offres de services ont été reçues pour le mandat d'audit des livres comptables;

**ATTENDU QUE** la firme Pelletier Potvin fait les états financiers de la municipalité de Saint-Malo depuis quelques années;



### **Résolution 2016-06-111**

il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le Conseil municipal décide de continuer le mandat d'audit des livres comptables avec la firme Pelletier Potvin pour les trois prochaines années (2016 – 2017 – 2018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **12. CONGRÈS FQM**

**ATTENDU QUE** le congrès de la FQM s'adressant aux élus municipaux se tiendra les 28, 29 et 30 septembre 2016;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal sera représenté par un conseiller;

### **Résolution 2016-06-112**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** payer la participation du conseiller Benoit Roy au congrès des élus de la FQM au coût de 720 \$ taxes non incluses comprenant la documentation et la participation aux activités inscrites au programme des congressistes excluant le Souper Gala des élus du jeudi et la Soirée spectacle du vendredi. La chambre d'hôtel, les repas et le kilométrage seront aussi remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **13. BOÎTE DE PARTAGE DE LIVRES :**

### **13.1 Concours**

**ATTENDU QUE** madame Laura Anson, Coordinatrice du regroupement Mobilis'action 05 a offert à toutes les municipalités de commander un croque-livres au coût de 210 \$ plus frais de livraison afin de développer un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans du Québec;

**ATTENDU QUE** l'initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture. La prise en charge est faite par des organismes, des institutions, des entreprises ou encore des individus;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a fait fabriquer une boîte de partage de livres par un artisan de Saint-Malo;

**ATTENDU QU'** un concours sera organisé pour les enfants de l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides afin de trouver un nom à la boîte de partage;

### **Résolution 2016-06-113**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,



**QUE** la municipalité de Saint-Malo remettra un chèque-cadeau de 50 \$ de la Biblairie GGC au gagnant du concours. Si plusieurs élèves ont remis le même nom retenu, un tirage au sort sera effectué afin de déterminer le gagnant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 13.2 Envoi collectif

**ATTENDU QUE** des livres sont nécessaires afin de remplir la boîte de partage;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a fait parvenir un envoi collectif pour recevoir des livres à insérer dans la boîte de partage;

#### **Résolution 2016-06-114**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo paiera les frais de l'envoi collectif sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 14. **GRATUITÉ DE LA SALLE DE L'ÂGE D'OR**

### 14.1 Comité funérailles

**ATTENDU QUE** le comité funérailles offre un service après-funérailles aux citoyens de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le comité funérailles a demandé au Conseil municipal d'obtenir la salle de l'Âge d'Or lorsqu'elle en aura besoin;

#### **Résolution 2016-06-115**

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**DE** fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement au Comité funérailles lorsqu'elle aura besoin du local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 14.2 Activité de la bibliothèque le 26 juin 2016 (robotique)

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque municipale-scolaire tiendra une activité à la salle de l'Âge d'Or;

**ATTENDU QUE** cette activité sur la robotique se tiendra le 26 juin 2016 à 10 h;

#### **Résolution 2016-06-116**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement à la Bibliothèque municipale-scolaire qui tiendra une activité sur la robotique se tiendra le 26 juin 2016 à 10 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. **BIBLIOTHÈQUE : ENTENTE AVEC LA MRC DE COATICOOK ET LES PARTENAIRES SUR LA GESTION DES FONDS LIÉS À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTURELLE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Malo participe financièrement au Plan du livre par l'*Entente de développement culturel 2017* conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications pour offrir des activités thématiques littéraires, scientifiques et de contes pour les jeunes et les adultes de la MRC dans les bibliothèques, salles communautaires, lieux patrimoniaux, espaces publics et / ou événements publics;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Malo sera le promoteur du projet auprès de la MRC et du ministère;

**POUR CES MOTIFS :**

**Résolution 2016-06-117**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**et résolu**

**QUE** la municipalité de Saint-Malo s'engage à contribuer pour un montant de cinq cents dollars (500 \$) en 2017 à l'Entente de développement culturel 2017 conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications;

**QUE** l'*Entente de développement culturel 2017* conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications sera signée par la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur le maire pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. **ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS**

**ATTENDU QUE** la Croix-Rouge a fait parvenir le renouvellement de l'entente de *Services aux sinistrés* concernant le plan de sécurité civile;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge;

**ATTENDU QUE** la collecte de fonds permet à la Croix-Rouge de prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec;

**ATTENDU QUE** la contribution annuelle demandée pour les municipalités de moins de 1 000 habitants est : 150 \$ pour 2016 - 2017, 160 \$ pour 2017 - 2018 et 160 \$ pour 2018 - 2019;

**Résolution 2016-06-118**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

- d'accepter l'entente de la Croix-Rouge pour les *Services aux sinistrés* du plan de sécurité civile afin qu'il nous fournisse un support bénévole dans une situation d'urgence.
- d'autoriser monsieur le maire Jacques Madore et madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tout document requis pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.
- de participer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge en versant un montant de 150 \$ pour 2016 - 2017, 160 \$ pour 2017 - 2018 et 160 \$ pour 2018 - 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**17. ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 AVRIL 2016**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les états comparatifs des revenus et des dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2016*.

**18. PAIEMENT DES COMPTES**

**18.1 Comptes payés**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 77 651,02 \$ payés depuis le 10 mai 2016;

**Résolution 2016-06-119**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 77 651,02 \$ payés depuis le 10 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**18.2 Comptes à payer**

**18.2.1 Kilométrage**

**ATTENDU QUE** le maire doit parfois faire des déplacements dans l'exercice de ses fonctions;

**ATTENDU QUE** du kilométrage est relié à ses déplacements;

### **Résolution 2016-06-120**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** payer les frais de déplacements de monsieur le Maire Jacques Madore pour les mois de janvier à mai au montant de 406,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **18.2.2 Kilométrage**

**ATTENDU QUE** les conseillers doivent parfois faire des déplacements dans l'exercice de leurs fonctions;

**ATTENDU QUE** des dépenses et des kilométrages sont reliés à ces déplacements;

### **Résolution 2016-06-121**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**DE** payer ses frais de déplacements à la conseillère Christine Riendeau pour le montant de 119,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **18.2.3 Kilométrage**

**ATTENDU QUE** les conseillers doivent parfois faire des déplacements dans l'exercice de leurs fonctions;

**ATTENDU QUE** des dépenses et des kilométrages sont reliés à ces déplacements;

### **Résolution 2016-06-122**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

**DE** payer ses frais de déplacements au conseiller René Morier pour le montant de 101,12 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **19. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Des dossiers ont été retenus.

### **19.1 Rénovation cadastrale : fermeture de chemin**

**ATTENDU QU'** il y a de nombreuses années, une partie de l'ancienne route 253 a été déplacée;

**ATTENDU QU'** en raison de ce déplacement, une partie de l'assiette de l'ancien chemin connu comme étant la route 253 a cessé d'être utilisée comme chemin municipal;

**ATTENDU QUE** monsieur Richard Côté a remis une lettre datée du 19 mai 2016 demandant de céder les droits de l'ancien chemin connu comme étant la route 253;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a décidé de fermer, d'abandonner et de céder l'assiette de l'ancien chemin, laquelle est située sur la propriété de monsieur Richard Côté;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de régulariser la situation, de fermer et d'abolir formellement la partie de terrain qui était anciennement connue comme la route 253, située sur la propriété de monsieur Richard Côté;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de céder à monsieur Richard Côté, la partie de terrain de l'ancien chemin connu comme étant la route 253 qui est située sur sa propriété;

#### **Résolution 2016-06-123**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

#### **IL EST RÉSOLU**

- 1) - **DE** fermer et d'abolir la partie de chemin qui était anciennement connu comme étant la route 253 Sud qui est située sur la propriété de monsieur Richard Côté, matricule 5 404 862.
- 2) - **DE** céder les droits de la municipalité dans le terrain en cause, soit à monsieur Richard Côté du 105, route 253 Sud à Saint-Malo, matricule 5 404 862.
- 3) - **QUE** l'arpenteur et le notaire sont au frais du demandeur.
- 4) - **D'autoriser** Monsieur le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document officiel confirmant cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **19.2 Tournoi de golf de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook**

**ATTENDU QUE** le jeudi 7 juillet 2016, le «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» aura lieu au Club de golf de Dufferin Heights à Stanstead-Est;

**ATTENDU QUE** les profits du tournoi sont entièrement versés à l'organisation de la *Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook*;

**ATTENDU QUE** la MRC de Coaticook paiera la participation de monsieur Jacques Madore, préfet et maire de Saint-Malo;

#### **Résolution 2016-06-124**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**DE** payer la participation de monsieur Daniel Fortier, chef du service incendie, au «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» jeudi, le 7 juillet 2016 au coût de 135 \$ pour le golf et le souper.

**DE** payer la participation de trois personnes au souper du «Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook» jeudi, le 7 juillet 2016 au coût de 75 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **19.3 Lettre d'un citoyen**

Une lettre datée du 31 mai 2016 a été reçue d'un citoyen. Il est surpris d'avoir à payer pour des ordures et des collectes d'agriculteur même si l'étable a brûlé en 2015 en laissant uniquement une résidence. Une copie du règlement de taxes sera postée au citoyen. L'autre point est qu'il a demandé une lettre de conformité pour son champ d'épuration et sa fosse septique à l'inspecteur en bâtiment et en environnement. Une lettre datée du 30 novembre 2015 lui a déjà été fournie et une copie lui sera envoyée de nouveau.

## **20. RAPPORTS :**

### **20.1 Maire**

Monsieur le maire Jacques Madore explique au Conseil municipal que la MRC de Coaticook n'a pas de place afin d'entreposer le matériel utilisé lors du Relais pour la vie. Il demande au Conseil de le laisser dans le garage de l'hôtel de ville :

**ATTENDU QUE** le matériel utilisé au Relais de la vie ne peut être laissé à la MRC de Coaticook par manque d'espace;

**ATTENDU QUE** monsieur le maire Jacques Madore demande de laisser le matériel du Relais pour la vie dans le garage de l'hôtel de ville;

#### **Résolution 2016-06-125**

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Malo accepte que le matériel du Relais pour la vie soit entreposé dans le garage de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **20.2 Conseillers**

La conseillère Christine Riendeau remercie les conseillers pour leur implication à la fête des citoyens.

## 20.3 Directrice générale

### 20.3.1 Camion Mack 1993

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo a acheté deux camions neufs;

**ATTENDU QUE** le camion Mack 1993 n'est plus nécessaire à la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** l'annonce sera inscrite dans le Crieur Public du mois de juillet pour le vendre;

#### **Résolution 2016-06-126**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** le Mack 1993 sera annoncé dans le Crieur public au mois de juillet 2016 pour recevoir des offres d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### 20.3.2 Bibliothèque municipale-scolaire

La bibliothèque municipale-scolaire tiendra une activité le 26 juin 2016. L'activité coûtera 180 \$ (140 \$ plus déplacement de 40 \$) et 11 \$ par enfant pour le matériel. Une partie des frais sera payée selon l'Entente de la MRC de Coaticook avec les partenaires sur la gestion des Fonds liés à l'Entente de développement culturelle avec le ministère de la Culture et des Communications signée avec la MRC de Coaticook signé en 2015.

## 21. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

## 22. **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

## 23. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 22 h 20.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière